

Le noeuft du mois d'auvnil de l'anné mil sept cent
 cinquante et un est né, et le dix du meme mois fut
 baptisé par moy curé soussigné catherine joesphe legrand
 fille legitime de jean francois (manouvrier de cette
 paroisse) et de catherine joesphe pigache. le parrain
 a été pierre joesph Duplouy (jeune homme a
 marier de cette paroisse, et germain du pere de l'enfant)
 et la maraine antoinete joesphe pigache (tante de
 l'enfant baptisé) qui ont tous deux signé avec moy,
 le jour, mois, et an que dessus comme aussi le
 pere de la dite baptisé, mais la maraine a mit
 sa marque ordinaire ayant déclaré ne scavoir ecrire
 de ce interpellé *pierre joesph Duplouy*
 marque + de catherine *jean f le grand*
joesphe pigache.
A. f. b. Kindt prtre

B.1751.4.9

le noeuft du mois d'avril de l'anné mil sept cent
 cinquante et un est né , et le dix du meme mois fut
 baptisé par moy curé soussigné catherine joesphe legrand
 fille legitime de jean francois (manouvrier de cette
 paroisse) et de catherine joesphe pigache . le parrain
 a été pierre joesph duplouy (jeune homme a
 marier de cette paroisse , et germain du pere de l'enfant)
 et la maraine antoinete joesphe pigache (tante de
 l'enfant baptisé) qui ont tous deux signé avec moy
 le jour , mois , et an que dessus comme aussi le
 pere de la dite baptisé , mais la maraine a mit
 sa marque ordinaire ayant déclaré ne scavoir ecrire
 de ce interpellé *pierre joesph duplouy*
 marque + de catherine *jean f le grand*
joesphe pigache
A . f . b . Kindt prtre